

COMMUNE DE VEZE (15)**REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE***Cocher la case correspondante*

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- Activités, installations, ouvrages, travaux, eaux et milieux aquatiques (Loi sur l'eau)
- Déclarations d'intérêt général
- Déclaration d'utilité publique des opérations susceptibles d'affecter l'environnement
- Déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des POS et des PLU
- Déclaration d'utilité publique dite de « droit commun »
- Déclaration d'utilité publique d'un prélèvement d'eau et autorisation d'utiliser de l'eau à des fins de consommation humaine (Code de la santé publique)
- Permis de construire
- Enquête parcellaire
- Établissement de servitudes
- Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Autres

relatif à : la demande d'autorisation déposée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) par la SAS Camières MONNERON, pour la poursuite de l'exploitation de la carrière "La Montagne du bic" et ses installations annexes avec extension de périmètre, sur la Commune de Vèze.

Liste des codes régissant les enquêtes publiques

- Code de l'environnement
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Code de la santé publique
- Code de l'urbanisme
- Code rural et de la pêche maritime

Documentation juridique mise à jour régulièrement sur le site www.legifrance.gouv.fr

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Poursuite de l'exploitation de la carrière "Le Montagne du Lac" et ses installations annexes, avec extension de périmètre, sur la Commune de Vèze.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2019-0926

en date du 22 juillet 2019

de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Cantal

Président de la commission d'enquête :

Membres titulaires : M / qualité

M / qualité

M / qualité

Membres suppléants : M / qualité

M / qualité

M / qualité

Commissaire enquêteur : Alain MOULHADE

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 4/9/19 au 7/10/19

les lundi de 13h30 à 16h30 et de _____ à _____

les mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Vèze

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies de Molèdes, Peyrussè, Allanche, Pradiers

Registre d'enquête :

Comportant vingt (20) feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie de Vèze 15160

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Préfecture 15

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mercredi 11 sept 2019 de 13h30 à 16h30 et de 8h30 à 12h

les Mercredi 18 sept 2019 de 13h30 à 16h30 et de 8h30 à 12h

les lundi 30 septembre 2019 de 13h30 à 16h30 et de _____ à _____

les lundi 7 octobre 2019 de 13h30 à 16h30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique

a été n'a pas été organisée par le commissaire enquêteur

OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 18/09/19 Je suis d'accord pour le renouvellement de l'extension de la carrière DENIS Dominique ALLANCAE (P12)
~~JULLY~~

le 18/09/19 Je suis d'accord pour le renouvellement de l'extension de la carrière. (P13)
PAILLON Hichel ALLANCAE
~~M...~~

le 18.09.2019 Je suis d'accord pour le renouvellement de l'extension et le prolongement de la carrière (P14)
BRÉSSON Jacek
~~J...~~

le 7-10-2019 (P20)

Concernant le projet de la SAS Tonneron.

L'extension de la carrière telle que définie dans la documentation présente des nuisances non négligeables pour les habitants de Veze et des environs. (voies dangereuses)
La pollution

- visuelle due au rabetage du plateau - Quand va-t-on arrêter de détruire nos sublimes paysages? D'un côté, on nous rebat les oreilles avec la protection de l'environnement, la promotion des sites du Géoparc que tout le monde se dit vouloir préserver et, de l'autre côté, on n'arrête pas de spolier notre patrimoine naturel, un des enjeux primordiaux du Cantal

- pollution atmosphérique - le demandeur demande l'autorisation de concassage - criblage : c'est ce qui est écrit dans le dossier même si,

¹⁰ Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms, coordonnées et la date de votre passage.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

en paroles, il s'en défend. A l'avenir la SAS Honnerson sera reprise et l'autorisation restera valable: le repreneur pourra donc en bénéficier et nous subissons la poussière, nous humains mais aussi notre bétail qui pâturera à proximité.

Pollution des eaux. Dans le dossier, il est question de l'alimentation en eau humaine mais pas des animaux. Pourtant ce sont des pâturages d'élevage qui entourent ce site. Des parcelles sans eau, avec de l'herbe poussiéreuse et de l'eau polluée (gazole, huile...) c'est loin du bien-être animal tant réclamé actuellement dans notre société. C'est surtout la mort proclamée de nos éleveurs.

Sachant que la pollution sera très importante vue l'extraction projetée.

Les sources de ces parcelles n'ont pas été répertoriées. Il n'y a dans le dossier trace du passage d'un hydrogéologue agréé.

Autorisation sur la parcelle sectionale propriété des habitants de la section de Vezo.

En 2000, les habitants de la dite section ont donné autorisation à M. Roland Dalmas pour une exploitation de 20 ans. Qui donne autorisation (ou a donné) à la SAS Honnerson pour 30 ans ? Les habitants n'en sont pas informés et la SAS Honnerson ne justifie pas de la libre disposition de ce terrain.

Mme Jeanine VINATIE
Le Bourg - 15160 VEZE

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms, coordonnées et la date de votre passage.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

- 1 L4 SARL Bertrand 30/9/19
- 2 L5 Eric FROSIO 2/9/19
- 3 L6 SAS Jannette TP 30/9/19
- 4 L7 VERONNE Construction 2/10/19
- 5 L8 FURLALLE Thierry 30/9/19
- 6 L9 SARL Gimieux Flameny 1/10/19
- 7 L10 Magnume BLANC 1/10/19
- 8 L11 Roger Montier TP 30/9/19
- 9 L12 Eurotec Centre 1/10/19
- 10 L13 Amisegre Carburants 1/10/19
- 11 L14 CCELECTRICITE 1/10/19
- 12 L15 RSTP Semurais 2/10/19
- 13 L16 Richard Camille 2/10/19
- 14 L17 BRESSON JL 6/10/19
- 15 L18 BESSON Sébastien 7/10/19
- 16 L19 BESSON Pierre ND 7/10/19 (Remis)
- 17 P28 BROSSY Remis ND 7/10/19
- 18 P27 DOSSIER Colloch permis 7/10/19
- 19 P26 Colloch (VEZE) Remis 7/10/19 ND
- 20 P25 Jacques AUBERT 5/10/19
- 21 P24 Anna BOBILLO AUBERT Remis 7/10/19
- 22 P19 THEROND Jean Philippe 7/10/19
- 23 P23 REBOISSON 7/10/19
- 24 P22 ROUX André Chussem ND Remis 7/10/19
- 25 P21 MONTENEAU Michel Claude ND Remis 7/10/19
- 26 P3 LEYMARIE Guy ND Remis 30/9/19 permanent
- 27 L1 VINCE PINTILIE 28/9/19
- 28 L2 Louis STAN 28/9/19
- 29 L3 TIRON Gabriel 26/9/19

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms, coordonnées et la date de votre passage.

Le 7 Octobre 2019 à 16h30 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Alain MOULHADE déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 34 jours jours consécutifs,

du 4/09/19 au 7/10/19

de 8h30 heures à 16h30 heures et

de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre

par 4 personnes personnes (pages n° 2 et 3 du présent registre).

En outre, j'ai reçu 29 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du de M

2 lettre en date du Vain ci Contre de M

3 lettre en date du ← de M

4 lettre en date du de M

5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

Le présent registre ainsi que les 29 pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 7 Octobre 2019

à M^{me} le Prefet du Cantal

(voir mentions de clôture page précédente)

signature :

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXES AU PRÉSENT REGISTRE